

CQP Animateur·trice périscolaire



Une formation en alternance pour se professionnaliser dans le secteur de l'animation périscolaire en suivant une formation pratique et dynamique

La branche de l'animation a créé le **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) "Animateur·trice périscolaire"** afin d'accompagner les animateurs périscolaires dans le développement des compétences nécessaires à leur mission très spécifique, grâce à un parcours qualifiant, construit dans une durée compatible avec leur situation d'emploi.

Enregistré au RNCP sous le numéro : 36481.

Niveau de qualification : Niveau 3

Le CQP est une certification reconnue par la branche de l'animation.

Son certificateur est la CPNEF de la Branche Eclat.

ORGANISME DE FORMATION

FAMILLES RURALES Fédération Régionale Bourgogne-Franche-Comté

Maison de la Famille - 12 rue de la Famille - 25000 BESANCON

03.81.88.76.84 - fr.bourgogne-franche-comte@famillesrurales.org

N°agrément : 43 25 02794 25 du 26/03/2014

Certifié Qualiopi depuis le 12/12/2020 pour les actions de formation professionnelle continue

CONTACTS

Stéphanie COURTEBRAS <i>Directrice</i>	stephanie.courtebras@famillesrurales.org	07.86.00.22.39
Charlotte LAHEURTE <i>Coordinatrice pédagogique</i>	charlotte.laheurte@famillesrurales.org	07.43.56.64.30
Justine KIRSCH <i>Assistante pédagogique</i>	justine.kirsch@famillesrurales.org	03.81.88.76.84

PUBLIC CONCERNÉ - CONDITIONS D'ENTRÉE - PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Contact pour l'accueil des salariés en situation de handicap : Stéphanie COURTEBRAS, référente handicap de l'organisme de formation.

OBJECTIFS

- Exercer, en autonomie, des activités d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités périscolaires et dans la limite des cadres réglementaires.
- Être responsable des actions au plan pédagogique et avoir la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- Développer une logique de travail collectif et partenarial et prendre en compte les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable et à la prévention.
- Assurer la sécurité des tiers et des publics dont l'animateur·trice périscolaire est garant·e.

CONTENUS DE FORMATION

Bloc 1 : Accueillir les publics enfants et familles dans les temps périscolaires

- Mettre en vie l'accueil des publics enfants et familles
- Prendre en charge la vie quotidienne des enfants accueillis
- Contribuer à la continuité éducative autour des enfants
- L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

Bloc 2 : Participer à la conception des projets en direction des publics enfants

- Caractériser le contexte de réalisation du projet d'animation
- Concevoir un projet d'animation (pédagogie et évaluation)

Bloc 3 : Conduire des temps d'animation périscolaire en direction des publics enfants

- Déployer et conduire des temps d'animation et d'évaluation
- Gérer un collectif d'enfants pendant les temps d'animation

Bloc 4 : Conduire son parcours professionnel d'animateur périscolaire dans une démarche d'éducation populaire

- S'approprier les missions et l'environnement professionnel de l'animateur·trice périscolaire
- S'approprier son parcours dans son environnement professionnel

DATES ET DURÉE

**Formation en alternance du 22 septembre 2025 au 3 juillet 2026,
les lundi à l'organisme de formation
les mardi, jeudi et vendredi en périscolaire**

- ◆ Organisme de formation (OF) : 252 heures soit 36 journées de 7 h (8 h 30 / 12h - 13 h / 16 h 30).
- ◆ En structure périscolaire, Mise en Situation Professionnelle (MSP) : 405 heures soit 90 jours, à raison de 4.5 heures par jour.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Pédagogie active
- > Formation en présentiel
- > FOAD si besoin
- > Apports théoriques
- > Travaux collaboratifs
- > Etudes de cas concret et mise en pratique
- > Evaluation en cours de formation
- > Mise en situation professionnelle
- > Visites des structures et interventions de professionnels
- > Suivi personnalisé

De manière générale, les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

Liens avec la structure d'accueil en milieu professionnel :

- réunion de rentrée avec tous les tuteurs,
- visites sur les structures de Mise en Situation Professionnelle,
- Réunions et échanges réguliers entre l'organisme de formation et la structure de mise en situation professionnelle du stagiaire
- présence de la coordinatrice pédagogique sur chaque journée de formation à l'OF et une disponibilité pour des contacts réguliers avec les tuteurs,
- livret de suivi entre le stagiaire, le tuteur, les formatrices et la coordinatrice en support pour les échanges.

MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION

Le CQP animateur périscolaire est délivré par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de l'animation via l'obtention des 4 unités capitalisables.

Bloc 1 : s'obtient par la présentation orale d'une situation d'accueil des publics en temps périscolaire tirée de sa pratique professionnelle et un échange oral autour d'un scénario fictif tiré au sort

Bloc 2 : s'obtient par la rédaction la soutenance d'un dossier présentant un projet d'animation mis en place sur des temps périscolaires.

Bloc 3 : s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Bloc 4 : s'obtient par la soutenance d'un dossier professionnel décrivant la structure, son fonctionnement, son environnement, ses missions en tant qu'animateur/trice

LIEU DE LA FORMATION

- ◆ La salle de formation se situe au **3 rue de l'Eglise, 25800 VALDAHON** (accessible train et bus)
- ◆ Repas du midi pris en commun fourni par l'OF qui assurera les réservations

COÛTS ET FINANCEMENT

Coût pédagogique	3 780€
Frais annexes	360€

Possibilités de prises en charge OPCO, nous consulter.



CALENDRIER CQP Animateur périscolaire 2025 2026

Organisme de formation 252 heures / 36 jours de 7h
 Structure périscolaire MSP 405 heures / 90 jours de 4,5 heures
 Vacances scolaires Zone A

2025				2026									
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet			
1 Lu 36	1 Me	1 Sa Toussaint	1 Lu 3 49	1 Je Jour de l'an 1	1 Di	1 Di	1 Me	1 Ve Fête du Travail	1 Lu 3 23	1 Me			
2 Ma	2 Je 3	2 Di	2 Ma 3	2 Ve	2 Lu 3 6	2 Lu 1 10	2 Je 2	2 Sa	2 Ma 3	2 Je 3			
3 Me	3 Ve 2	3 Lu 2 45	3 Me	3 Sa	3 Ma 3	3 Ma 1	3 Ve 1	3 Di	3 Me	3 Ve 3	MSP		
4 Je	4 Sa	4 Ma 2	4 Je 2	4 Di	4 Me	4 Me	4 Sa	4 Lu 3 19	4 Je 1	4 Sa	JOURS	HEURES	
5 Ve	5 Di	5 Me	5 Ve 3	5 Lu 1 2	5 Je 2	5 Je 3	5 Di Dimanche de Pâques	5 Ma 3	5 Ve 2	5 Di	BLOC 1	19	85,5
6 Sa	6 Lu 2 41	6 Je 1	6 Sa	6 Ma 1	6 Ve 4	6 Ve 4	6 Lu Lundi de Pâques	6 Me	6 Sa	6 Lu 28	BLOC 2	23	103,5
7 Di	7 Ma 2	7 Ve 3	7 Di	7 Me	7 Sa	7 Sa	7 Ma 15	7 Je 2	7 Di	7 Ma	BLOC 3	38	171
8 Lu 37	8 Me	8 Sa	8 Lu 3 50	8 Je 4	8 Di	8 Di	8 Me	8 Ve Fête de la Victoire	8 Lu 3 24	8 Me	BLOC 4	10	45
9 Ma	9 Je 3	9 Di	9 Ma 3	9 Ve 2	9 Lu 7	9 Lu 3 11	9 Je	9 Sa	9 Ma 3	9 Je	405		
10 Me	10 Ve 4	10 Lu 4 46	10 Me	10 Sa	10 Ma	10 Ma 4	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Ve	OF		
11 Je	11 Sa	11 Ma Armistice	11 Je 2	11 Di	11 Me	11 Me	11 Sa	11 Lu 2 20	11 Je 3	11 Sa	JOURS	HEURES	
12 Ve	12 Di	12 Me	12 Ve 3	12 Lu 1 3	12 Je 2	12 Je 2	12 Di	12 Ma 2	12 Ve 3	12 Di	Position.	3	21
13 Sa	13 Lu 3 42	13 Je 4	13 Sa	13 Ma 1	13 Ve 3	13 Ve 3	13 Lu 16	13 Me	13 Sa	13 Lu 29	BLOC 1	6	42
14 Di	14 Ma 3	14 Ve 1	14 Di	14 Me	14 Sa	14 Sa	14 Ma	14 Je Ascension	14 Di	14 Ma Fête nationale	BLOC 2	9	63
15 Lu 38	15 Me	15 Sa	15 Lu 4 51	15 Je 2	15 Di	15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu 2 25	15 Me	BLOC 3	14	98
16 Ma	16 Je 1	16 Di	16 Ma 4	16 Ve 3	16 Lu 8	16 Lu 2 12	16 Je	16 Sa	16 Ma 2	16 Je	BLOC 4	4	28
17 Me	17 Ve 3	17 Lu 1 47	17 Me	17 Sa	17 Ma	17 Ma 2	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Ve	252		
18 Je	18 Sa	18 Ma 1	18 Je 3	18 Di	18 Me	18 Me	18 Sa	18 Lu 3 21	18 Je 1	18 Sa			
19 Ve	19 Di	19 Me	19 Ve 3	19 Lu 2 4	19 Je 1	19 Je 1	19 Di	19 Ma 3	19 Ve 3	19 Di			
20 Sa	20 Lu 43	20 Je 2	20 Sa	20 Ma 2	20 Ve 3	20 Ve 3	20 Lu 3 17	20 Me	20 Sa	20 Lu 30			
21 Di	21 Ma	21 Ve 3	21 Di	21 Me	21 Sa	21 Sa	21 Ma 3	21 Je 1	21 Di	21 Ma			
22 Lu 39	22 Me	22 Sa	22 Lu 52	22 Je 1	22 Di	22 Di	22 Me	22 Ve 3	22 Lu 3 26	22 Me			
23 Ma	23 Je	23 Di	23 Ma	23 Ve 4	23 Lu 4 9	23 Lu 3 13	23 Je 1	23 Sa	23 Ma 3	23 Je			
24 Me	24 Ve	24 Lu 4 48	24 Me	24 Sa	24 Ma 4	24 Ma 3	24 Ve 2	24 Di Pentecôte	24 Me	24 Ve			
25 Je	25 Sa	25 Ma 4	25 Je Noël	25 Di	25 Me	25 Me	25 Sa	25 Lu Lundi de Pentecôte	25 Je 1	25 Sa			
26 Ve 2	26 Di	26 Me	26 Ve	26 Lu 3 5	26 Je 2	26 Je 2	26 Di	26 Ma 2 22	26 Ve 2	26 Di			
27 Sa	27 Lu 44	27 Je 1	27 Sa	27 Ma 3	27 Ve 3	27 Ve 3	27 Lu 1 18	27 Me	27 Sa	27 Lu 31			
28 Di	28 Ma	28 Ve 3	28 Di	28 Me	28 Sa	28 Sa	28 Ma 1	28 Je 3	28 Di	28 Ma			
29 Lu 1 40	29 Me	29 Sa	29 Lu 1	29 Je 1			29 Di	29 Me	29 Ve 3	29 Lu 2 27			
30 Ma 1	30 Je	30 Di	30 Ma	30 Ve 2			30 Lu 3 14	30 Je 3	30 Sa	30 Ma 2			
	31 Ve		31 Me	31 Sa			31 Ma 3		31 Di	31 Ve			